1018/No: D427/4/5



Phnom Penh, le 27 octobre 2010,

Destinataire: La Chambre Préliminaire

Juge PRAK Kimsan, Président

Juge Rowan DOWNING

Juge NEY Thol

Juge Catherine MARCHI-UHEL

Juge HUOT Vuthy

Objet : Mémoire en réponse aux appels de la défense de l'ordonnance de clôture

Madame, Messieurs les Juges de la Chambre Préliminaire,

Par la présente, les avocats de partie civile du groupe « Avocats Sans Frontières France » souhaitent vous faire part de leur demande relative à la traduction en français des mémoires d'appel de la défense contre l'ordonnance de clôture.

Les Co-juges d'Instruction ont rendu leur ordonnance de clôture le 16 septembre 2010. Chaque équipe de défense des personnes mises en examen a ensuite fait savoir qu'elle relèverait appel de cette ordonnance.

Ces équipes ont déposé leur appel entre le 18 et le 25 octobre 2010. Les appels concernant Nuon Chea, leng Thirith, et leng Sary, ont été notifiés uniquement en anglais et en khmer. Celui déposé par l'équipe de défense de Khieu Samphan a été notifié en français et en khmer.

Le groupe ASF France souhaite répondre à ces différents mémoires d'appel. Le dit groupe ayant pour langue de travail le français et le khmer, ces mémoires seront déposés en français et en khmer.

En vue de la rédaction de ces mémoires en réponse, il nous est indispensable d'obtenir la traduction vers le français des mémoires d'appel des équipes de défense des trois personnes mises en examen précitées, ainsi que la réponse unique que souhaite déposé les coprocureurs.

Nous vous rappelons que le groupe ASF France contribue au travail de traduction de la Cour en prenant en charge la traduction vers le français des formulaires d'information des parties civiles qu'il représente.

ន្ទ្រីមលេខជ

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):

02/11/2010

Time/Heure): 1 0.5

មន្ត្រីទទូលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent charge



Nous vous serions très obligés de bien vouloir accorder toute votre attention à cette demande afin que les parties civiles puissent bénéficier d'une représentation et d'une assistance efficaces au regard des droits de la défense.

Veuillez croire, Madame, Monsieur les Juges, en l'expression de nos sentiments respectueux,

Pour Avogats Sans Frontières France,

Me Martine JACQUIN Me Martine JACQUIN

Me Christine MARTINEAU

Me Annie DELAHAIE

Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS

Me Elisabeth RABESANDRATANA

Me Ferdinand DJAMMEN NZEPA

Me Laure DESFORGES

Me Françoise GAUTRY

Me Isabelle DURAND

Me Daniel LOSQ

Me Nicole DUMAS

Me Barnabé NEKUIE

Me KIM Mengkhy

Me MOCH Sovannary